



**Procès-verbal du Conseil municipal  
du 10 février 2022**

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

Madame Le Maire prend la présidence de la réunion du conseil.

Le dix février deux mille vingt-deux à 18 H, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de LANDAUL, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER FRANKEL, Maire.

Etaient présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, DONY Alain, FRAVALO Anne-Laure, TAVIGNOT Jean-Lionel, MORVAN LE TREPUEC Hélène, PECOURT Olivier, DISLAIRE Jean, LE THUAUT Yann, GUYOT David, THOMAZO Arnaud, GAULLIER Elise, LE PALUD Didier, GUILLO Isabelle.

Etaient absent(s) excusé(s) : MORVAN Aurélie, GUIVARC'H Isabelle, AUDIC Gaëlle, CORDAILLAT Jean-Christophe, TOUBLANT Catherine.

Absents: CUIVILLIER Serge.

Pouvoirs: Madame AUDIC Gaelle donne pouvoir à Madame OLLIVIER-FRANKEL Dominique

Madame MORVAN Aurélie donne pouvoir à Madame OLLIVIER-FRANKEL Dominique

Madame GUIVARC'H Isabelle donne pouvoir à Madame MORVANT LE TREPUEC Hélène

Monsieur CORDAILLAT Jean-Christophe donne pouvoir à Madame GUILLO Isabelle

Le secrétariat a été assuré par : Madame Anne-Laure FRAVALO

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 18H.

Présentation du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) par les services d'AQTA.

*Observations : Suite à la présentation de Mme Logette, Madame le Maire indique que la convention avec AQTA sera soumise au vote d'un prochain conseil.*

**Fonctionnement du Conseil Municipal**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021

ADOPTÉ: à 14 voix pour 0 voix contre et 0 abstention(s). (*unanimité des présents à la séance du 9 décembre 2021*)

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire

PRIS ACTE : par l'ensemble des présents.

*Observations : M. LE PALUD demande des explications sur le contentieux d'urbanisme. Mme Le Maire et M. TAVIGNOT indiquent qu'il s'agit d'une contestation liée à la constructibilité d'un terrain par rapport à la reconnaissance en zone humide. Une procédure est en cours.*

3. Modification de la composition des commissions

ADOPTÉ: à 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

*Observations : Mme GAULLIER demande à corriger la coquille relative à son appartenance à la commission périscolaire et à l'y réintégrer.*

## **Coopération intercommunale**

4. Convention de mise à disposition du télé service en ligne Décaloc

ADOPTÉ: à 12 voix pour 0 voix contre et 5 abstentions (*Mmes GUILLO et TOUBLANT, MM PECOURT, LE PALUD, CORDAILLAT*)

Observations : M. PECOURT demande si le fait de valider cette convention est exclusif de la gestion papier.

La DGS indique que c'est le cas.

Mme GAULLIER se propose d'accompagner les administrés qui auraient besoin d'effectuer la démarche accompagnés.

Mme Le Maire indique y réfléchir.

## **Finances**

5. Sécurisation routière piétons/vélos- demande de DETR

ADOPTÉ : à 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

*Observations : M. LE PALUD indique que la hauteur du dispositif (potelet et barrières) serait peut-être un peu haute.*

6. Alarme anti intrusion/attentat/risques majeurs école publique- demande de DETR

ADOPTÉ : à 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

*Observations : M. LE PALUD souligne le faible coût de la démarche et l'intérêt d'un dispositif sans caméra.*

*Mme GAULLIER interroge la possibilité de subvention. Mme Le Maire souligne que la préfecture valorise la mise en place de ces dispositifs pour protéger les personnes.*

7. Convention OGEC 2021/2022

ADOPTÉ: à 16 voix pour 0 voix contre et 1 abstention (M. LE PALUD).

*Observations : M. LE PALUD demande si le coût des ATSEM sur le temps ALSH est bien exclu du coût de l'élève de l'école de publique.*

*M. DONY confirme l'exclusion.*

8. Présentation du budget annexe des logements place de l'église

ADOPTÉ/REJETÉ : à 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

*Observations : M. LE PALUD indique qu'un ravalement des logements serait pertinent.*

*M. DONY indique que cela avait été envisagé avant le COVID.*

|                            |
|----------------------------|
| <b>Ressources humaines</b> |
|----------------------------|

9. Débat sur les garanties de la protection sociale des agents

*Observations : Présentation par Mme GUEGAN, DGS.*

*Un débat a eu lieu :*

*M. PECOURT demande si une mutualisation avec les voisins est possible. La DGS indique que cela est possible mais que cela sera plus intéressant avec le CDG.*

*M. PECOURT demande si une mutualisation des mutuelles dans les petites communes est possible.*

*Mme La DGS répond que la mutualisation est intéressante pour une baisse des coûts. Cependant pour la thématique de la garantie de la protection sociale, il est plus intéressant de le faire avec le CDG 56 qui aura un volume de communes plus important.*

*M. GUYOT demande si la labellisation concernera les contrats familles et s'il s'agira d'un pourcentage.*

*Mme GUEGAN indique que non, l'obligation de l'employeur est de participer à la Participation Sociale Complémentaire de son salarié. Le montant forfaitaire et ne correspondra pas à un pourcentage afin que tous les agents soient traités également.*

#### 10. Rétablissement du régime indemnitaire en cas de covid

**ADOPTÉ** : à 15 voix pour 0 voix contre et 2 abstentions (M. LE PALUD, Mme GUILLO).

*Observations : Mesdames FRAVALO et GAULLIER demandent des précisions sur la situation des cas contacts qui n'ont pas l'obligation de s'isoler.*

*M. TAVIGNOT indique que cette démarche ne concernerait que les situations où les protocoles prévoient une obligation d'isolement, du fait du COVID + et du cas contact en 2021.*

### **Enfance**

#### 11. Règlement intérieur du service de restauration scolaire et périscolaire

**ADOPTÉ**: à 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

*Observations : M. GUYOT demande si cela a été partagé avec les écoles. Mme le Maire indique que cela a été le cas y compris avec les différents services (restauration, périscolaires).*

### **Urbanisme – Aménagement du territoire**

#### 12. Cession de la parcelle ZH 586 à M. Mahéo Alexis et Mme Le Moing Marie

**ADOPTÉ** : à 12 voix pour 4 voix contre M. LE PALUD, Mme GAULLIER, M. CORDAILLAT, Mme GUILLO) et 1 abstention (M. PECOURT).

*Observations : Mme FRAVALO demande le prix du mètre carré.*

*M. DONY indique que cela équivaut à 113 euros.*

*M. LE PALUD indique que la vente des terrains LERAY n'a rien de banal.*

*En son temps le Maire Yvon Sénéchal avait préparé une réserve foncière stratégique pour l'avenir de Landaul. Concernant ces trois terrains, il était prévu un site commercial soit, un bâtiment avec parking, commerces, un peu comme à Locoal Mendon avec en plus, au-dessus des logements sociaux ; pour réaliser cela il n'y avait*

*plus beaucoup à financer, juste à trouver un investisseur qui aurait mené les travaux, trouvé des locataires commerciaux type (boulangier, boucher, voire supérette).*

*Mais non ! rien de cela n'a été fait, et pour l'éclectisme du commerce, Landaul est de la revue.*

*Là une chance unique à trois terrains voire les deux qui nous restent, nous passe sous le nez.*

*En votant pour la vente, vous portez l'estocade, à l'avenir du commerce, on ne pouvait pas faire plus mal à Landaul.*

*En votant pour la vente, vous trahissez les commerçants qui sont prêts à investir et qui cherchent un local désespérément, et vous trahissez aussi les nouveaux arrivants, qui devront se contenter d'une proposition commerciale a minima.*

*En votant pour la vente, vous ne pourrez plus jouer sur deux tableaux c'est à dire à la fois prétendre aider le petit commerce, et en même temps enterrer la dernière vraie possibilité de donner du sens commercial au bourg.*

*En votant pour la vente, pensez bien à ce que ça va rapporter, en n'oubliant pas les frais financiers inclus dans la non construction et la dépollution, et la perte définitive à coût quasi nul d'offrir un avenir à Landaul.*

*Et pour en terminer, vu que la messe est déjà dite :*

*Il aurait été bon de mettre un caractère suspensif à la vente sous réserve d'un avis d'architecte qui valide le projet de construction dans le site pour prolonger un visuel de bâti contemporain.*

*Evidemment je vote contre.*

*Mme Le Maire indique qu'il est vrai que M. Sénéchal avait travaillé à la réalisation d'une supérette et de logements. Il s'avérait que cela n'était possible que si la commune réalisait les investissements et que cela était trop lourd pour elle.*

*M. TAVIGNOT précise que dans le cadre du travail avec AQTA, ces terrains n'ont pas été retenus dans le périmètre de centralité commerciale. Cela sera validé dans le cadre de la modification simplifiée du PLU.*

*Mme GAULLIER demande où peut s'implanter le commerce dans le bourg parce que des commerçants veulent s'implanter et n'ont pas de solutions. Elle a l'impression que la ville est une cité dortoir, qu'il n'y pas de vie, que l'installation des commerces n'est pas facilitée.*

*Mme le Maire indique avoir connaissance de ces demandes et faire le maximum pour que la collectivité accompagne ces démarches.*

*M. TAVIGNOT indique que des commerçants ont eu des propositions à 100 m et ont trouvé cela trop loin.*

### 13. Cession de la parcelle ZH 587 à Mme Le Ménélec Emilie

**ADOPTÉ** : à 12 voix pour 4 voix contre (M. LE PALUD, Mme GAULLIER, M. CORDAILLAT, Mme GUILLO) et 1 abstention (M. PECOURT).

*M. TAVIGNOT précise que le cout au m<sup>2</sup> est quasi équivalent.*

### 14. Dénomination de rues

**Mme le Maire demande la possibilité d'ajouter une 6ème dénomination : unanimité.**

**Rue 5 : Kergoed**

## Rue 6 : Orangerie de Kerambarch

ADOPTÉ : à 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

*Observations : M. GUYOT demande si il y a obligation d'avoir une dénomination bretonne. Mme MORVANT LE TREPUEC indique qu'il s'agit d'une préconisation.*

*M. PECOURT interroge sur le choix de nom en breton.*

*Mme MORVANT LE TREPUEC indique qu'il s'agit de recommandations de mettre le nom en breton notamment quand le lieu-dit existant est en breton.*

### 15. Enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines

ADOPTÉ : à 17 voix pour 0 voix contre et 0 abstention(s).

*Observations : M. GUYOT demande si à l'avenir il pourrait y en avoir.*

*Mme le Maire indique qu'a priori non sauf quand la hauteur des eaux augmentera...*

### **Informations diverses**

- Augmentation de l'amplitude d'accueil de l'ALSH en août

Mme le Maire indique que l'ALSH sera ouvert 6 semaines en été , fermeture les semaines 33 et 34. Maintien fermeture les vacances de Noel.

- Inventaire collaboratif des bornes cadastrales

*M. TAVIGNOT indique que l'IGN invite la population a géolocaliser les bornes et qu'une communication sera effectuée à cet effet.*

- Chapelle de Langombrac'h

*M. PECOURT projette les désordres identifiés à la chapelle.*

- Chantier école

*M. PECOURT indique que le chantier avance bien.*

- Projet sentier côtier

*M. PECOURT indique que la commune va interpeller les pouvoirs publics pour la préservation de la loutre. Il travaille ce projet de protection de la loutre de concert avec la Municipalité de Landévant.*

- Mme GAULLIER indique avoir été interpellée sur les subventions de 30 euros aux amicales des écoles.

*Mme le Maire indique que cette question sera évoquée au prochain conseil municipal sur le budget.*

Séance levée à : 20H15